



Rapport de gestion du Président

**Réunion du 30 juin 2026 sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025**

Paraphe

A handwritten signature in black ink, appearing to be "OH", enclosed within a blue rectangular box.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous avons réunis pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Le 12 mai 2026, le Président a arrêté les comptes annuels de la société #LaPiscine au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés et desquels ressort des capitaux propres de 8 822 325 euros et un bénéfice net de l'exercice de 552 656 euros.

Le 12 mai 2026, le Président a également arrêté les comptes du groupe #LaPiscine au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés et desquels ressort des capitaux propres consolidés de 5 594 820 euros et un bénéfice net de l'exercice pour l'ensemble consolidé de 331 306 euros.

Activité de l'entreprise, du groupe et perspectives d'avenir

#LaPiscine est un groupe (ci-après le "Groupe") composé de plusieurs activités dans les domaines du conseil et du développement logiciel. La tête de groupe consolidante est la société holding #LaPiscine (ci-après la "Société"), Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, dont le siège social est au 19 Place des Reflets, Tour Aurore, 92400 Courbevoie (France). Elle détient et contrôle les filiales suivantes :

- Margo, société de holding, basée à Courbevoie, qui elle-même détient :
- Code Busters, cabinet de conseil en IT spécialisé dans le développement logiciel et web basé à Courbevoie (France),
- Margo Conseil, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Courbevoie (France),
- Margo Consulting, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Londres (Royaume-Uni),
- Margo Consulting Polska, cabinet conseil en IT et en organisation basé à Varsovie (Pologne).

Les principales expertises du Groupe sont le développement logiciel, l'IA, la data, la gestion de projets complexes et la transformation digitale des entreprises. Le Groupe se développe essentiellement en réalisant de la croissance organique grâce à la conquête de nouvelles parts de marché auprès de clients grands comptes. Sur l'exercice 2025, le groupe a continué sa croissance.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de chaque secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	2025	2024	Variation 2025/2024
<i>Segment Conseil</i>			
Chiffre d'affaires	42 702	39 940	6,9%
Résultat d'exploitation	976	649	50,5%

Dividendes mis au paiement au cours des trois dernières années

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes mis au paiement par la Société au cours des 3 derniers exercices :

- au titre de l'année 2022 : 2 000 000 euros.
- au titre de l'année 2023 : 500 000 euros.
- au titre de l'année 2024 : 0 euros.

Dépenses non déductibles

Conformément au Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucune dépense somptuaire n'est à mentionner pour la Société par le Président aux associés de la Société.

Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article D.441 I du Code du Commerce, nous vous présentons la décomposition du solde des factures reçues non réglées par la Société à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	3	3
Montant total des factures concernées HT	0 €	0 €	0 €	0 €	39 €	39 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,06%	0,06%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues	0	0	0	0	0	0
(C') Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels

Créances clients

Conformément aux dispositions de l'article D.441 I du Code du Commerce, nous vous présentons la décomposition du solde des factures émises, non réglées à la Société, à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Montant total des factures concernées HT	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant total des factures exclues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
(C') Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels

Situation des mandats

Commissaires aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire a été confié à PricewaterhouseCoopers, à la constitution de la Société en 2015 pour une durée de 6 exercices, et renouvelé en 2021 pour une nouvelle durée de 6 ans, jusqu'à l'exercice statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2026.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2021, les associés ont désigné en qualité de co-commissaire aux comptes titulaires la société RBA, sa mission commençant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, avec pour mission complémentaire la certification des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la certification des comptes sociaux déjà certifiés par le commissaire aux compte de la Société.

Conventions réglementées

La société a conclu avec ses filiales et entreprises liées des conventions intra-groupe organisant de manière globale et cohérente leurs relations financières et économiques. Ces conventions couvrent notamment des prestations de services, des services partagés et la gestion des flux financiers.

Changements intervenus dans la présentation des comptes consolidés et dans le périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous détaille le périmètre de consolidation et les changements intervenus par rapport à l'exercice précédent.

Sociétés	Pays	2025			2024		
		% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
#LaPiscine (consolidante)	France	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *
<i>Segment Conseil</i>							
A Capella Consulting	France	0%	0%	IG *	100%	100%	IG *
Code Busters	France	60,02%	60,02%	IG *	60,02%	60,02%	IG *
Margo	France	91,01%	91,01%	IG *	90,7%	90,7%	IG *
Margo Analytics	France	0%	0%	IG *	100%	100%	IG *
Margo Conseil	France	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *
Margo Consulting	Royaume-Uni	93%	93%	IG *	93%	93%	IG *
Margo Consulting Polska	Pologne	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *

* IG : entité consolidée par Intégration Globale.

Les sociétés Margo Analytics et A Capella Consulting ont fait l'objet d'une TUP au sein de Margo Conseil le 1er février 2025.

Prise de contrôle

Aucune prise de contrôle n'est intervenue au cours de l'exercice.

Stock options

Conformément aux dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et aux dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L.227-1 alinéa 3, nous vous informons qu'aucune opération d'options d'achat et de souscription d'actions n'a été réalisée par la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2025, n'est intervenu entre le 1er Janvier 2026 et la date d'arrêté des comptes.

Activité en matière de Recherche et Développement de la Société

La Société n'a pas mené d'activité de R&D en propre sur l'année 2025.

Affectation du résultat

Les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 552 656,17 euros. Il est proposé d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- 552 656,17 euros au versement de dividendes

Nous vous invitons à approuver les comptes annuels de l'exercice clos tels qu'ils vous sont présentés ainsi que les résolutions proposées à votre réunion du 30 juin 2026.

Le Président
Cagiro
représentée par son gérant, Olivier Hémar

Signé par :

26C4AB66589843B...

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2025

Bilan consolidé

Actif				
(en milliers d'euros)		Note	31/12/2025	31/12/2024
Ecart d'acquisition		5	1 082	1 223
Autres immobilisations incorporelles			-	0
Immobilisations corporelles		6	564	67
Immobilisations financières		7	150	77
Titres mis en équivalence		7	-	-
Actif immobilisé			1 796	1 368
Stocks et en-cours			-	-
Clients et comptes rattachés		8	7 982	7 863
Autres créances et comptes de régularisation		9	1 611	2 861
Valeurs mobilières de placement			-	-
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités		10	4 063	3 488
Actif circulant			13 656	14 211
Actif total			15 452	15 579

Passif				
(en milliers d'euros)		Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital social		11	2 784	2 784
Primes et réserves consolidées			886	893
Résultat net part du groupe			183	199
Ecart de conversion			24	27
Capitaux propres - part du groupe			3 876	3 904
Intérêts minoritaires			1 719	1 686
Capitaux propres			5 595	5 589
Provisions		12	-	-
Emprunts et dettes financières		13	5	129
Fournisseurs et comptes rattachés		14	2 940	2 590
Autres dettes et comptes de régularisation		15	6 912	7 271
Dettes			9 857	9 989
Passif total			15 452	15 579

Signé par :

Olivier HEMAR

26C4AB66589843B...

Paraphe

OH



Procès-verbal des résolutions soumises au vote des Associés
Exercice clos au 31 décembre 2025
Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le 30 juin, à 18 heures,

Les associés de la société #LaPiscine, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, ayant son siège social au 18 Place des Reflets 92400 Courbevoie et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 808 489 033 (ci-après la "Société"), se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Olivier HEMAR, représentant légal de la société Cagiro, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 33 Allée des Grandes Fermes 92420 Vaucresson, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 800 320, associée, possédant 1 391 968 actions,
- Monsieur Xavier LAGARRIGUE, représentant légal de la société XRay Lima, SARL au capital de 4 801 000 euros, ayant son siège social au 7 Rue Massenet 92190 Meudon, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 840 775 472, associée, possédant 1 391 968 actions,

seuls associés de la Société et possédant la totalité des actions composant le capital de la Société.

Les sociétés PricewaterhouseCoopers Audit et RBA, co-commissaires aux comptes de la Société régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par la société Cagiro, elle-même représentée par Monsieur Olivier HEMAR.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance, à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial et du rapport sur les comptes consolidés du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président, au Directeur Général, et décharge des commissaires aux comptes
- Approbation des comptes annuels consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Pouvoirs en vue des formalités.

CM

Les associés reconnaissent et confirment qu'ils ont reçu préalablement à la présente assemblée, tous les documents et toutes les informations nécessaires pour se prononcer sur les résolutions qui sont soumises à leur approbation.

Le Président déclare la séance ouverte puis met à la disposition de l'assemblée générale les documents suivants :

- la copie des lettres de convocation des associés,
- la copie des lettres de convocation des commissaires aux comptes accompagnées des accusés de réception,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés, le cas échéant, les procurations ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale.
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- le rapport sur les comptes annuels, le rapport spécial et le rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes.

Le Président présente son rapport.

Sont ensuite présentés les rapports des commissaires aux comptes.

Ces présentations terminées, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre. Il fournit toutes les précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Les associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Président sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025, du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, approuvent l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, les associés donnent au Président et au Directeur Général, quitus entier et sans réserve de leur mandat pour l'exercice écoulé, et déchargent les commissaires aux comptes de leur mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les associés prennent acte que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts sous le nom de « Dépenses Somptuaires ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés, connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuvent les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font ressortir un bénéfice net comptable d'un montant de 552 656,17 euros,

approuvent l'affectation du résultat proposée par le Président et décident d'affecter ce bénéfice distribuable de la manière suivante :

- 552 656,17 euros au versement de dividendes

Conformément à la loi, les associés rappellent les dividendes versés au cours des trois exercices précédents :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 : 0 euros,
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 500 000 euros,
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 2 000 000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

(Distribution exceptionnelle de dividendes)

L'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution exceptionnelle de dividendes pour un montant de 247 343,83 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, approuvent les termes de ce rapport et approuvent successivement chacune des conventions qui y sont visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

07

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier HEMAR', written over a horizontal dashed line.

Olivier HEMAR
Président de séance

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2025

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2025	2024
Chiffre d'affaires	18	42 702	39 940
Autres produits d'exploitation		113	110
Charges de personnel	19	(25 677)	(24 127)
Autres charges d'exploitation	20	(15 411)	(14 719)
Impôts et taxes		(553)	(490)
Dotations aux amortissements et provisions	21	(198)	(65)
Résultat d'exploitation		976	649
Produits financiers		(21)	2
Charges financières		(45)	(45)
Résultat financier	22	(66)	(43)
Résultat courant des entreprises intégrées		911	605
Produits exceptionnels	23	-	3
Charges exceptionnelles		(0)	(33)
Résultat exceptionnel		(0)	(29)
Participation des salariés au résultat		(97)	
Impôts sur les résultats	24	(341)	(113)
Résultat net des entreprises intégrées		473	463
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(141)	(128)
Résultat net de l'ensemble consolidé		331	335
- dont part du Groupe		183	199
- dont part des intérêts minoritaires		149	136
Résultats par action : résultats revenant au groupe (en € par action)	25		
- de base		0,07	0,07
- dilué		0,07	0,07

Signé par :

26C4AB66589843B...

Paraphe


LAPISCINE

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

RBA
5, rue de Prony
75017 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Aux associés
LAPISCINE
Tour Aurore, 19 Place des Reflets
92400 COURBEVOIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LAPISCINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

Changement comptable

Changement de méthode comptable

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 juin 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RBA

François Jaumain

François Jaumain

 *Robert Bellaïche*

ROBERT BELLAICHE



Etats financiers consolidés

Exercice 2025

Bilan consolidé

Actif				
(en milliers d'euros)		Note	31/12/2025	31/12/2024
Ecart d'acquisition		5	1 082	1 223
Autres immobilisations incorporelles			-	0
Immobilisations corporelles		6	564	67
Immobilisations financières		7	150	77
Titres mis en équivalence		7	-	-
Actif immobilisé			1 796	1 368
Stocks et en-cours			-	-
Clients et comptes rattachés		8	7 982	7 863
Autres créances et comptes de régularisation		9	1 611	2 861
Valeurs mobilières de placement			-	-
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités		10	4 063	3 488
Actif circulant			13 656	14 211
Actif total			15 452	15 579

Passif				
(en milliers d'euros)		Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital social		11	2 784	2 784
Primes et réserves consolidées			886	893
Résultat net part du groupe			183	199
Ecart de conversion			24	27
Capitaux propres - part du groupe			3 876	3 904
Intérêts minoritaires			1 719	1 686
Capitaux propres			5 595	5 589
Provisions		12	-	-
Emprunts et dettes financières		13	5	129
Fournisseurs et comptes rattachés		14	2 940	2 590
Autres dettes et comptes de régularisation		15	6 912	7 271
Dettes			9 857	9 989
Passif total			15 452	15 579

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2025	2024
Chiffre d'affaires	18	42 702	39 940
Autres produits d'exploitation		113	110
Charges de personnel	19	(25 677)	(24 127)
Autres charges d'exploitation	20	(15 411)	(14 719)
Impôts et taxes		(553)	(490)
Dotations aux amortissements et provisions	21	(198)	(65)
Résultat d'exploitation		976	649
Produits financiers		(21)	2
Charges financières		(45)	(45)
Résultat financier	22	(66)	(43)
Résultat courant des entreprises intégrées		911	605
Produits exceptionnels	23	-	3
Charges exceptionnelles		(0)	(33)
Résultat exceptionnel		(0)	(29)
Participation des salariés au résultat		(97)	
Impôts sur les résultats	24	(341)	(113)
Résultat net des entreprises intégrées		473	463
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(141)	(128)
Résultat net de l'ensemble consolidé		331	335
- dont part du Groupe		183	199
- dont part des intérêts minoritaires		149	136
Résultats par action : résultats revenant au groupe (en € par action)	25		
- de base		0,07	0,07
- dilué		0,07	0,07

Variation des capitaux propres consolidés

Note	Part du groupe					Total des capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime émission	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion			
Solde au 01/01/2024	2 784	2 443	(2 584)	1 205	11	3 859	689	4 548
Affectation du résultat	-	-	1 205	(1 205)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	199	-	199	136	335
Augmentation de capital	-	-	1 193	-	-	1 193	204	1 397
Dividendes distribués	-	-	(500)	-	-	(500)	(212)	(712)
Variation des taux de change	-	-	11	-	17	28	(7)	21
Variation de périmètre	-	-	(875)	-	-	(875)	875	(0)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2024	2 784	2 443	(1 550)	199	27	3 904	1 686	5 589
Solde au 01/01/2025	2 784	2 443	(1 550)	199	27	3 904	1 686	5 589
Affectation du résultat	-	-	1 113	(199)	-	914	34	948
Résultat de l'exercice	-	-	-	183	-	183	149	331
Variation de capital	-	-	(71)	-	-	(71)	-	(71)
Dividendes distribués	-	-	(1 526)	-	-	(1 526)	(174)	(1 700)
Variation des taux de change	-	-	(30)	-	(4)	(33)	(2)	(36)
Variation de périmètre	-	-	(78)	-	-	(78)	(48)	(125)
Variation des retraitements de consolidation	-	-	523	-	-	523	-	-
Autres mouvements	-	-	62	-	-	62	74	135
Solde au 31/12/2025	2 784	2 443	(1 557)	183	24	3 876	1 719	5 595

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2025	2024
Résultat net des sociétés intégrées		331	335
Charges nette d'intérêts		-	-
Amortissements, dépréciations et provisions		165	161
Variation des impôts différés		-	-
Plus-values de cession		-	-
QP de résultats des sociétés mises en équivalence		-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		496	496
Incidence de la variation des stocks et en-cours		-	-
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs		536	(1 293)
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs		622	2 440
Pertes & gains de change		6	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		1 164	1 147
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 660	1 643
Acquisition d'immobilisations		(556)	(17)
Acquisition d'immobilisations financières		(155)	(2 036)
Cession d'immobilisations		-	-
Incidence des variations de périmètre		-	-
Variation nette des placements court terme		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(710)	(2 052)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	(500)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(212)	(177)
Augmentation de capital en numéraire		-	2 205
Emissions d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(124)	(244)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(336)	1 283
Incidence de la variation des cours de devises		38	9
Variation de trésorerie		576	864
Trésorerie d'ouverture		3 488	2 623

Notes aux comptes consolidés

1. Informations générales

#LaPiscine est un groupe (ci-après le “Groupe”) composé de plusieurs activités dans les domaines du conseil et du développement logiciel. La tête de groupe consolidante est la société holding #LaPiscine (ci-après la “Société”), Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, dont le siège social est au 19, Place des Reflets 92400 Courbevoie (France). Elle détient et contrôle les filiales suivantes :

- Margo, société de holding qui elle-même détient
- Code Busters, cabinet de conseil en IT organisé en communautés de développeurs basé à Courbevoie (France),
- Margo Conseil, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Courbevoie (France),
- Margo Consulting, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Londres (Royaume-Uni),
- Margo Consulting Polska, cabinet conseil en IT et en organisation basé à Varsovie (Pologne).

Les principales expertises du Groupe sont le développement logiciel, l’IA, la data, la gestion de projets complexes et la transformation digitale des entreprises. Le Groupe se développe essentiellement en réalisant de la croissance organique grâce à la conquête de nouvelles parts de marché auprès de clients grands comptes.

Au cours de l’exercice 2025, le groupe a enregistré une croissance malgré un contexte économique difficile. La réorganisation mise en place en 2024 commence à porter ses fruits, permettant au groupe de mieux s’adapter aux évolutions du marché et de maintenir une dynamique positive.

Ces comptes consolidés ont été établis pour l’exercice de douze mois clos le 31 Décembre 2025. Ils ont été arrêtés par le Président de la société #LaPiscine le 12 mai 2026.

Ils sont présentés en milliers d’euros sauf indication contraire.

2. Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, les comptes consolidés ont été établis conformément à la permanence des méthodes comptables d’un exercice à l’autre.

2.1. Base de préparation des comptes

Les comptes du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales et complétées par le règlement ANC 2022-06.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs exercices au 31 Décembre.

2.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- toutes les opérations, les soldes et les résultats d'opérations intragroupes sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté à la note n°30.

2.3. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles. La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe.

2.4. Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Groupe.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

En revanche, les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger ou pris en couverture de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2025

- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat en perte et ou produit de cession.

2.5. Ecarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition est amorti linéairement, généralement sur une durée de 10 ans, reflétant ainsi sa durée d'utilisation limitée estimée selon la nature des activités opérationnelles acquises. Par ailleurs, en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, au niveau du secteur d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités (voir n°2.7 pour plus de détails). Les différentes entités juridiques filiales du Groupe représentent chacune une unité génératrice de trésorerie.

2.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Mobilier, agencement et équipements : 3-8 ans.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée (voir n°2.8).

2.7. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Déclenchement du test de dépréciation

Les actifs (amortis et non amortis) sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés, le cas échéant, des écarts d'acquisition non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Valeur actuelle

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Comptabilisation

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

2.8. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

2.9. Stocks et travaux en cours

Le Groupe n'a comptabilisé aucun stock ou travail en cours sur l'exercice.

2.10. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

2.11. Instruments financiers à terme

Positions ouvertes isolées

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les gains latents sont comptabilisés au bilan mais ne sont pas reconnus en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision. Au 31 Décembre 2025 - comme au 31 Décembre 2024 - le Groupe ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée).

Sur les instruments dérivés de couverture, voir n° 2.17.

2.12. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue.

2.13. Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.14. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

2.15. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liés aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entreprises consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

2.16. Engagements de retraite

Aucune provision d'indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes.

Compte tenu de l'âge moyen des salariés et du rythme de rotation du personnel, l'engagement actuel lié aux indemnités de départ à la retraite est non-significatif.

2.17. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Instruments de couverture

Le Groupe gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des swaps de devises. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer ses risques de change et de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Ainsi :

- le résultat des swaps de taux est reconnu au rythme des intérêts d'emprunt couverts et classé en résultat financier (en « Charges d'intérêts ») ;
- Le résultat de change sur les swaps de devises et contrats de change à terme est reconnu au rythme des remboursements des emprunts couverts et classé en résultat financier (en « Pertes et gains de change »).

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2025

Le report/déport sur les dérivés de change, ainsi que les soultes versées, sont étalés sur la durée de la couverture et classés en résultat financier.

Les variations de valeur des dérivés ne sont pas comptabilisées au bilan (sauf pour permettre d'appliquer le principe de symétrie du résultat).

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée.

2.18. Provisions

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour litige sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

2.19. Reconnaissance des produits

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les principaux produits issus des activités de Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

Conseil

Le Groupe vend des services de conseil qui entrent dans le cadre de contrats facturés sur la base du temps et des ressources ou de contrats à forfait.

Les produits découlant des contrats facturés sur la base du temps et des ressources sont comptabilisés aux taux horaire ou journalier contractuels de la main d'œuvre au fur et à mesure que les heures sont travaillées et que les coûts directs sont engagés.

Les produits liés aux contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux, qui prévoit que les produits soient généralement comptabilisés sur la base du rapport entre les services réalisés et le total des services à fournir. Lorsque les circonstances conduisent à un changement de l'estimation initiale des produits, des coûts ou du degré d'avancement, l'estimation est révisée.

Ces révisions peuvent donner lieu à une augmentation ou une diminution des produits ou des coûts estimés et sont comptabilisées au compte de résultat de la période durant laquelle la Direction prend connaissance de ces circonstances.

2.20. Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette catégorie si le contrat de location remplit une seule de ces conditions:

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien à la date de conclusion du bail.

2.21. Critères retenus pour identifier les produits et charges exceptionnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à ne pas permettre la juste appréciation de la performance du Groupe.

Les produits et les charges exceptionnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.

2.22. Application des méthodes préférentielles

Le Groupe a opté pour l'application des méthodes préférentielles suivantes énoncées au § 300 du règlement ANC 2020-01 :

- L'inscription au bilan du preneur des contrats de location-financement ;
- L'étalement sur la durée de vie de l'emprunt des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires ;
- La comptabilisation des produits à l'avancement pour les contrats à long terme ;
- L'enregistrement en résultat consolidé des écarts de conversion figurant dans les comptes individuels des entreprises consolidées.

La méthode préférentielle suivante n'a pas été choisie par le Groupe :

- La comptabilisation d'une provision pour les engagements de retraite et avantages similaires (cf. note 2.16 - Engagements de retraite).

3. Changements comptables

Le règlement ANC n°2022-06 modifie le règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Ce règlement prévoit des modalités spécifiques de première application et précise notamment que les comptes des exercices antérieurs ne doivent pas être retraités, à l'exception des modifications de présentation nécessaires pour assurer la comparabilité avec les nouveaux formats du bilan et du compte de résultat.

Conformément à ces dispositions, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 n'ont pas été retraités selon les nouvelles règles comptables. Toutefois, des modifications de présentation ont été apportées afin de garantir la comparabilité avec les états financiers de l'exercice en cours.

Des reclassements, des regroupements et des répartitions ont été opérés dans la colonne comparative "31/12/2024", entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les principales modifications apportées ne sont pas significatives au niveau des comptes consolidés.

4. Variations de périmètre

Acquisitions

Le 24 novembre 2025, #LaPiscine a racheté 24 183 actions Margo SAS à un actionnaire minoritaire.

Fusions

Le 1er février 2025, les sociétés A Capella Consulting et Margo Analytics ont fusionné au sein de la société Margo Conseil.

5. Immobilisations incorporelles

	01/01/2025	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2025
Logiciels, sites Internet	1		-			1
Marques et licences	-					-
Total valeurs brutes	1	-	-	-	-	1
Amortissements et dépréciations						
Logiciels, sites Internet	(1)	(0)	-			(1)
Amortissements et dépréciations						
Marques et licences						
Total amortissements et dépréciations	(1)	(0)	-	-	-	(1)
Valeurs nettes	0	(0)	-	-	-	-

* DAP : Dotation aux Amortissements et aux Provisions.

** RAP : Reprise d'Amortissements ou de Provisions.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'actifs au niveau desquels ils sont gérés et leurs performances suivies à savoir, dans le cas du Groupe, au niveau du secteur d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités. Le tableau ci-dessous résume l'affectation, en valeurs nettes, des écarts d'acquisition aux secteurs :

	01/01/2025	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2025
Ecart d'acquisitions	1 412					1 412
Amortissements	(189)	(141)				(331)
Provisions pour dépréciation	-					-
Total valeurs nettes	1 223	(141)	-	-	-	1 082

* DAP : Dotation aux Amortissements et aux Provisions.

** RAP : Reprise d'Amortissements ou de Provisions.

6. Immobilisations corporelles

	01/01/2025	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2025
Mobiliers, agencements et équipements	314	605	(50)	-	-	869
Total valeurs brutes	314	605	(50)	-	-	869
<i>dont crédit-bail</i>						
Amortissements et dépréciations	(247)	(9)	(50)	-	-	(305)
Mobiliers, agencements et équipements	(247)	(9)	(50)	-	-	(305)
Total amortissements et dépréciations	(247)	(9)	(50)	-	-	(305)
<i>dont crédit-bail</i>	-					-
Valeurs nettes	67	597	(100)	-	-	564

* DAP : Dotation aux Amortissements et aux Provisions.

** RAP : Reprise d'Amortissements ou de Provisions.

Les acquisitions ont été importantes en 2025 car Margo Conseil a changé de locaux sur le deuxième semestre de l'année 2025 et les acquisitions concernent principalement l'agencement de ces nouveaux locaux.

7. Immobilisations financières et titres mis en équivalence

Immobilisations financières

	01/01/2025	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2025
Prêts, cautionnement et autres créances	77	107	(40)	-	5	150
Titres de participation non-consolidés	0	-	-	-	-	0
Total valeurs nettes	77	107	(40)	-	5	150

* DAP : Dotation aux Amortissements et aux Provisions.

** RAP : Reprise d'Amortissements ou de Provisions.

Le montant figurant en Prêts, cautionnement et autres créances est diminué de 40 k€ correspondant à la retenue de garantie de l'emprunt bancaire signé le 18 Décembre 2018. Cet emprunt s'étant terminé en 2025, la somme a été restituée.

Cette catégorie comprend également le dépôt de garantie des locaux situés au 19 Place des Reflets 92400 Courbevoie pour 135 k€.

8. Clients et comptes rattachés

	2025	2024
Créances clients	3 714	3 918
Dépréciations	(64)	(36)
Créances clients nettes	3 650	3 882
Factures à établir	4 268	3 944
Total clients et comptes rattachés	7 917	7 827

	2025	2024
< 1 an	7 982	7 863
Entre 1 et 5 ans	-	-
> 5 ans	-	-
Total clients et comptes rattachés	7 982	7 863

La dépréciation de 36 k€ présente en 2024 a été finalement passée en perte irrécouvrable en 2025.

Par ailleurs, une dépréciation a été comptabilisée au titre de l'exercice pour un montant de 64 k€, en raison d'incertitudes quant à la recouvrabilité de la créance client.

9. Autres créances et comptes de régularisation

	2025	2024
Créances sur personnel et org. sociaux	194	144
Créances fiscales hors IS	876	2 028
Etat, impôt sur les bénéfices	-	268
Impôts différés - actif (n° 16)	126	59
Charges constatées d'avance	206	288
Créances sur les parties liées (n° 27)	-	-
Autres créances	209	75
Total créances et comptes de régularisation	1 611	2 861

Toutes les créances sont dues dans l'année suivant la date de clôture à l'exception des créances d'impôts différés (voir ci-après et n° 16).

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, aucune autre dépréciation significative n'a été constatée sur ces autres créances.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2025

	2025	2024
< 1 an	1 611	2 861
Entre 1 et 5 ans	-	-
> 5 ans	-	-
Total autres créances	1 611	2 861

10. Valeurs mobilières de placement, disponibilités et instruments de trésorerie

	2025	2024
Liquidités	4 063	3 488
Valeurs mobilières de placement	-	-
Total disponibilités et VMP	4 063	3 488

11. Capital social

Le capital social de la Société s'élève à 2 783 936 euros et se décompose en 2 783 936 actions de 1 euro de nominal chacune. Il est conjointement détenu par les sociétés Cagiro et XRay Lima, Sociétés à Responsabilité Limitée immatriculées en France.

12. Provisions

Aucune provision n'a été comptabilisée sur les deux exercices présentés.

13. Emprunts et dettes financières

13.1. Variation de emprunts

	Emprunts bancaires	<i>dont crédits- bails</i>	Découverts bancaires	Autres emprunts et dettes	Total
Au 01/01/2025	121	-	-	8	129
Augmentation	-			5	5
Diminution	(121)	-		(8)	(129)
Variation de périmètre	-				-
Ecart de conversion	-				-
Autres	-				-
Au 31/12/2025	-	-	-	5	5

13.2. Échéanciers des emprunts

	Emprunts bancaires	Découverts bancaires	Autres emprunts et dettes	Total
< 1 an	0		5	5
Entre 1 an et 5 ans	0			0
> 5 ans	-			-
Total	0	0	5	5

13.3. Emprunts bancaires

	2025	2024
A taux fixe	0	120
<i>avec une date d'échéance à moins d'un an</i>	<i>0</i>	<i>120</i>
<i>avec une date d'échéance à plus d'un an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
A taux variable	0	1
<i>avec une date d'échéance à moins d'un an</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
<i>avec une date d'échéance à plus d'un an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'emprunt bancaire contracté le 18 Décembre 2018, d'un montant de 800 k€ est totalement remboursé au 31 décembre 2025.

14. Fournisseurs et comptes rattachés

	2025	2024
Fournisseurs	1 585	1 598
Factures non parvenues	1 355	992
Total fournisseurs et comptes rattachés	2 940	2 590

Les dettes fournisseurs sont dues à moins d'un an.

15. Autres dettes et comptes de régularisation

	2025	2024
Dettes sociales	3 107	3 304
Dettes fiscales	3 360	3 646
Impôts différés - passif (n° 16)		
Autres dettes	265	121
Dettes sur les parties liées (n° 27)		
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	181	200
Total dettes et comptes de régularisation	6 912	7 271

Toutes les dettes sont dues dans l'année suivant la date de clôture à l'exception des créances d'impôts différés (voir note n° 16).

16. Impôts différés

	2025	2024
Différences temporaires	126	59
Crédits d'impôts		
Reports fiscaux déficitaires		
Total des impôts différés nets	126	59
Actifs d'impôts différés	126	59
Passifs d'impôts différés		
Total des impôts différés nets	126	59

17. Instruments financiers

Gestion du risque de change

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée.

18. Information sectorielle

Information sectorielle par secteur d'activité

Au 31 Décembre 2025, le Groupe est structuré autour du secteur d'activités du conseil en IT et en management. Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025 sont détaillés ci-après.

	2025	
	Conseil en IT et management	Total
Chiffre d'affaires	42 702	42 702
Résultat d'exploitation	976	976
Immobilisations	1 796	1 796

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024 sont détaillés ci-après.

	2024	
	Conseil en IT et management	Total
Chiffre d'affaires	39 940	39 940
Résultat d'exploitation	649	649
Immobilisations	1 368	1 368

Information sectorielle par secteur géographique

Le pays d'origine de la Société, où sont situées les principales entités opérationnelles, est la France. Le Groupe réalise l'intégralité de ses ventes dans les pays de la zone euro, au Royaume-Uni et en Pologne. Les résultats par secteur géographique pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025 sont détaillés ci-après.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2025

2025

	France	Pologne	Royaume-Uni	Eliminations internes	Total
Chiffre d'affaires externe	37 021	871	4 809		42 702
Chiffre d'affaires interne		1 419	54	(1 473)	0
Résultat d'exploitation	1 135	141	1 173	(1 473)	976
Immobilisations	1 779	5	12		1 796

Les immobilisations (corporelles, incorporelles et financières) sont présentées pour leur valeur nette.

Les résultats par secteur géographique pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024 sont détaillés ci-après.

2024

	France	Pologne	Royaume-Uni	Total
Chiffre d'affaires	34 149	956	4 835	39 940
Résultat d'exploitation	25	(486)	1 109	649
Immobilisations	1 359	2	7	1 368

19. Personnel et effectifs

	2025	2024
Charges de personnel	(25 677)	(24 127)
Cadres	267	263
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés et ouvriers	0	0
Effectif moyen	267	263

20. Autres charges d'exploitation

	2025	2024
Achats d'études, de prestations de services et achats non-stockables	(3 715)	(1 969)
Sous-traitance	(9 184)	(10 607)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	(408)	(380)
Autres achats et charges	(2 103)	(1 764)
Total	(15 411)	(14 719)

21. Amortissements et provisions

	2025	2024
Dotations aux amort. des immo. incorporelles	(2)	(1)
Dotations aux amort. des immo. corporelles	(132)	(65)
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	(64)	-
Dotations aux provisions	-	-
Dotations d'exploitation	(198)	(65)
Reprise de dépréciations sur actif circulant	-	-
Reprises de provisions	-	-
Reprises d'exploitation	-	-
Total	(198)	(65)

22. Produits et charges financiers

	2025	2024
Charges d'intérêts	(8)	(6)
Pertes de change	(37)	(39)
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges financières	-	-
Charges financières	(45)	(45)
Dividendes	-	-
Reprises sur provisions financières	-	-
Autres produits financiers	(21)	2
Produits financiers	(21)	2
Résultat financier	(66)	(43)

23. Produits et charges exceptionnels

	2025	2024
Charges exceptionnelles	(0)	(33)
Plus-value de cession		
Autres produits	-	3
Produits exceptionnels	-	3
Résultat exceptionnel	(0)	(29)

Les charges exceptionnelles de l'année 2024 se rapportaient principalement au versement de dommages et intérêts dans le cadre d'un litige.

24. Impôts sur les bénéfices

	2025	2024
Impôt courant	408	116
Impôts différés	(67)	(3)
Charge d'impôt en résultat	341	113

	2025	2024
Résultat avant impôts	911	605
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour #LaPiscine (25%)	228	151
Incidences des différences permanentes	(95)	(217)
Incidences des amort. sur incorporels et écarts d'acquisition	-	-
Incidences des différences et variations de taux	6	0
Activation de déficit/(non-activation de déficit et limitation)	308	-
Autres	(105)	178
Charge d'impôt effective sur le résultat	341	113

25. Résultats par action

Résultat par action - de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2025

	2025	2024
Bénéfice revenant au Groupe	183	199
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 783 936	2 783 936
Résultat de base par action (en € par action)	0,07	0,07

Résultat par action - dilué

Le résultat courant (hors éléments exceptionnels) par action est de 0,22 euro pour l'exercice 2025 et 0,07 euro pour l'exercice 2024.

26. Engagements

Engagements donnés

Aucun engagement donné.

27. Plans d'options et de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2018, l'Assemblée Générale de la société Margo a décidé l'émission, à titre gratuit, de 523.392 bons de souscription d'actions, donnant alors à leurs titulaires, le droit de souscrire, au moyen de chaque bon, une action nouvelle de la société Margo au prix de 1 euro par action. L'émission des bons de souscription a été réservée à des actionnaires nouveaux et leur souscription, prévue en totalité en numéraire.

Au cours de l'exercice 2019, 87.232 bons ont été exercés, donnant lieu à l'émission de 87.232 actions nouvelles et à l'augmentation du capital social de la société Margo de 87 232 euros.

Au 31 Décembre 2020, la totalité de ce plan a été attribuée et les options exerçables donnent droit à la souscription de 305.312 actions nouvelles. Ce plan ne prévoit pas l'ouverture de droit à la souscription de plus d'actions dans le futur.

Le 30 juin 2022, l'actionnaire unique de Margo Conseil a autorisé le Président de Margo Conseil à attribuer 42 options de souscription d'actions nouvelles au prix de 13.750€ par action. Le même jour, le Président de Margo Conseil a utilisé cette autorisation pour attribuer ces 42 options à deux managers clés de Margo Conseil.

Le 24 juin 2022, les associés de Code Busters ont décidé l'émission de bons de souscription d'actions ouvrant à la souscription de 352 actions nouvelles au prix de 1 euro par action. Ils ont été souscrits pour moitié par la société Nugamma Conseil et pour l'autre moitié par la société Gotham Conseil. Le 14 juin 2023, ces derniers ont libéré l'intégralité du montant de la souscription pour un montant, chacun, de 17 424 euros.

Le 24 juin 2022, les associés de la société Margo Analytics ont décidé l'attribution de bons de souscriptions d'actions ouvrant droit à la souscription de 352 actions nouvelles au prix de 1 euro par action. Ils ont été souscrits pour moitié par la société MH Conseil et pour l'autre moitié par la société RL Investment.

Le 23 décembre 2022, les actionnaires de la société A Capella Consulting ont attribué 10 588 bons de souscription d'actions ordinaires au profit de la société Twain. Ces bons de souscriptions ouvrent droit à la souscription de 10.588 actions nouvelles de la société A Capella Consulting. Ces bons de souscriptions n'ont pas été souscrits par le bénéficiaire dans le délai imparti et sont désormais caducs.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2025

Le 10 juillet 2023, les actionnaires de la société A Capella Consulting ont attribué 10.588 bons de souscription d'actions ordinaires au profit de la société Twain. Ces bons de souscriptions ouvrent droit à la souscription de 10.588 actions nouvelles de la société A Capella Consulting. Ils ont été souscrits pour la totalité par la société Twain pour un montant de 10.588€ en date du 28 juillet 2023.

Le 9 février 2024, les associés ont décidé l'émission de bons de souscription d'actions ouvrant à la souscription de 305 312 actions nouvelles au prix de 1 € par action sur la société Margo SAS. Ils ont été souscrits par deux managers clés de l'entreprise.

L'un d'eux a cédé 35 472 actions à #LaPiscine afin de financer cette opération.

Le 1er mars 2024, ces derniers ont libéré l'intégralité du montant de la souscription pour un montant de 305 312€.

Aucun événement majeur n'est intervenu au cours de l'année 2025.

28. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par les sociétés Cagiro, Société À Responsabilité Limitée immatriculée en France, et XRay Lima, Société À Responsabilité Limitée immatriculée en France. Les sociétés Cagiro, représentée par M. Olivier Hémar, et XRay Lima, représentée par M. Xavier Lagarrigue, exercent respectivement les mandats de Président et Directeur Général de la Société.

Aucune avance ou crédit n'a été accordé aux autres parties liées.

Le tableau ci-dessous détaille les principales créances et dettes avec les parties liées, figurant dans les comptes consolidés présentés :

	2025	2024
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances et comptes régularisation	-	-
Total créances	-	-
Cagiro	25	38
XRay Lima	-	17
Twain	-	17
MH Conseil	-	-
RL Investment	0	-
Gotham Conseil	60	24
Nugamma Conseil	60	36
Fournisseurs et comptes rattachés	145	133
Total dettes	145	133

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

29. Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2025, n'est intervenu entre le 1er Janvier 2026 et la date d'arrêté des comptes.

30. Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	2025			2024		
		% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
#LaPiscine (consolidante)	France	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *
<i>Segment Conseil</i>							
A Capella Consulting	France	0%	0%	IG *	100%	100%	IG *
Code Busters	France	60,02%	60,02%	IG *	60,02%	60,02%	IG *
Margo	France	91,01%	91,01%	IG *	90,7%	90,7%	IG *
Margo Analytics	France	0%	0%	IG *	100%	100%	IG *
Margo Conseil	France	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *
Margo Consulting	Royaume-Uni	93%	93%	IG *	93%	93%	IG *
Margo Consulting Polska	Pologne	100%	100%	IG *	100%	100%	IG *

* IG : entité consolidée par Intégration Globale.

31. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes pour les travaux relatifs à la certification des comptes consolidés s'élève à 36 750€.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes pour les travaux relatifs à la certification des comptes statutaires s'élève à 7 000€.

La répartition de ces honoraires est la suivante :

	RBA	PwC
Audit des comptes statutaires	7 000 €	
Audit des comptes consolidés	36 750 €	
Répartition Totale	13 500 €	30 250 €